



### PUBLIC

Personnel non-électricien en charge de réaliser des manœuvres et réarmements de protection dans les locaux de services électriques en BT et en HT d'accomplir des interventions élémentaires sur des installations et des équipements électriques.

### PRÉ-REQUIS

Avoir 18 ans.

Être reconnu apte par la médecine du travail.

Une connaissance élémentaire en électricité est vivement recommandée pour suivre cette formation.

Maîtrise orale et écrite de la langue française.

Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage.

**DURÉE** 2 jours

**EFFECTIF** 8 personnes

### FORMATEURS

Formateurs qualifiés

**Cette formation est conforme à la norme NF C 18-510.**

**Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap**

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Rappel sur :

- Mettre hors service un équipement électrique.
- Effectuer en toute sécurité des manœuvres d'exploitation d'ordre électrique en BT (réarmement de disjoncteurs).
- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT.
- Appliquer les consignes de sécurité liées aux manœuvres de réarmement effectuées sur des installations et équipements électriques en BT et HT.
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation BS, BE Manoeuvre.
- Rendre compte de son activité.

### EVALUATION ET VALIDATION

- Une évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C 18-510.
- Pour valider le cursus de formation, il convient de réussir les tests théoriques et pratiques.
- Un « avis après formation » à la préparation de l'habilitation du personnel est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis du stagiaire visé par le formateur.
- Le renouvellement de l'habilitation électrique est obligatoire avec une périodicité recommandée de 3 ans.
- Cette formation est sanctionnée par une « Attestation individuelle de fin de formation ».
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés

Le contenu et la durée de la formation résultent des symboles d'habilitation visés, du niveau de connaissance et d'expérience de la personne à former, des circonstances que les intéressés sont appelés à rencontrer (opérations, types d'ouvrages, d'installations, nature des risques, niveaux de responsabilité, etc.) Pratiques professionnelles réalisées sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant.

**Site internet : [www.manmatformations.com](http://www.manmatformations.com)**

Siège : MAN-MAT Formations 58 avenue Georges Clemenceau - 94700 MAISONS ALFORT

Tél. : 06 50 34 62 41 - Courriel : manmatformations@gmail.com

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR67825021264

SASU au capital de 500€ inscrite au RCS de Créteil

Code APE : 4752A-Organisme de formation 11940977594-SIRET : 82502126400015 - SIREN 825 021 264

## PROGRAMME - SCENARIO PEDAGOGIQUE

### SEQUENCE 1 - 10min

Objectifs : Identifier les objectifs et étapes de la formation

Vérification du respect des prérequis  
Présentation du centre, de l'équipe Pédagogique et des moyens matériels  
Présentation de la formation  
Modalités pratiques  
Tour de table

### SEQUENCE 2 – 6H50

Objectifs : Théorie

- L'évaluation des risques
- Les grandeurs électriques
- Les dangers de l'électricité
- Les mesures de protection
- Les limites, zones et opérations liées
- Les équipements de protection
- Les rôles et titres d'habilitation
- Les outillages et matériels électriques
- La procédure en cas d'accident électrique
- La procédure en cas d'incendie électrique
- Chargé d'opération BE Manœuvre : rôle et opérations
- Chargé d'intervention BS : rôle et opérations

### SEQUENCE 3 – 2H30

Objectifs : Pratique

- La mise hors service d'un équipement,
- La manœuvre d'exploitation,
- Le compte rendu de son activité.

### SEQUENCE 3 – 0H55

Objectifs : Evaluation QCM

### SEQUENCE 4 - 5 min

Objectifs : Bilan et synthèse de la formation

Clôture de stage

#### Moyens pédagogiques et Techniques :

- Salle adaptée, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités.
- Matériel spécifique à l'habilitation électrique : gants isolant 1000v, sous gants, tapis isolant, cellule basse tension, VAT, matériel technique isolant.
- Exposés et discussions s'appuyant sur des expériences vécues.
- Mise en application pratique effectuée par chaque stagiaire.
- Contrôle des connaissances assurées régulièrement tout au long du stage.
- Tests théoriques et pratiques.
- Un livret pédagogique est remis à chaque stagiaire

*Vous pouvez retrouver nos conditions générales de ventes sur notre site [www.manmatformations.com](http://www.manmatformations.com)*